

DICRIM

VILLE DE QUIMPERLE

Mise à jour: 2023

Document •
Information •
Communal •
Risques •
Majeurs •





LE MOT DU MAIRE

La prévention commence par l'information

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (*art L125-2 du code de l'environnement*). L'information sur ces risques doit être régulière pour être efficace en période de crise, et ainsi limiter la vulnérabilité des populations.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)* réalisé par la Ville de Quimperlé, contribue à préparer les citoyens à réagir face à ces risques. Au niveau départemental, vous pouvez également consulter le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M)**.

La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou technologique sur les personnes et les biens.

A Quimperlé, nous pourrions être confrontés aux risques majeurs suivants* : inondation, submersion marine, tempête, mouvement de terrain, séisme, risque industriel, transport de matière dangereuse et la menace attentat.

La situation de notre commune traversée par deux rivières (Isole et Ellé) formant **la Laïta** nous rend particulièrement **attentifs et vigilants** lorsque la sécurité de la population est engagée.

Il ne s'agit pas de dramatiser, mais simplement d'être conscient que le risque zéro n'existe pas.

Bonne lecture.

Michaël QUERNEZ, Maire de Quimperlé

* - Le D.I.C.R.I.M est consultable en Mairie, aux services techniques, et également sur le site internet de la mairie
- Risques / DDRM du Finistère.

SOMMAIRE

• Les familles de risques	p 3
• Critères/risques majeurs	p 4
• Le signal national d'alerte et les consignes	p 5-6
• Les bons réflexes en cas d'alerte	p 7
• Quimperlé et les risques majeurs	p 8
• Le risque inondation et submersion marine	p 9-10-11-12
• Le risque tempête	p 13-15
• Le risque mouvement de terrain	p 16-17-18
• Le risque sismique	p 19-20-21
• Le risque de transport de matières dangereuses	p 22-23-24-25-26
• Le risque industriel	p 27-28-29
• La menace attentat	p 30-31-32
• Signal d'alerte national	p 33
• Carte de vigilance	p 34
• Plan de la ville de Quimperlé	p 35
• Infos utiles	p 36
• Textes réglementaires	p 37

D I C R I M

Les familles de risques

5

Grandes familles auxquels chacun d'entre nous peut être exposé

Les risques naturels :

Tempête, mouvement de terrain, cyclone, inondation, feu de forêt, avalanche, séisme et éruption volcanique.

Les risques technologiques :

D'origine anthropique (activités humaines), ils regroupent le risque industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, etc.

Les risques de transports collectifs :

Personnes, matières dangereuses sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir ci-dessous) varient en fonction de l'endroit où se produit l'accident.

Les risques de la vie quotidienne :

Accident domestique, accident de la route, etc.

Les risques liés aux conflits



Seules les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur

D
I
C
R
I
M

Critères du risque majeur

2

Critères caractérisant le risque majeur

Une faible fréquence :

L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Une énorme gravité :

De nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

● Les risques liés aux conflits sont apparentés aux risques majeurs. En effet, dans notre société, ils sont caractérisés par ces deux critères.

● Un événement potentiellement dangereux **ALEA** n'est un **RISQUE MAJEUR**, que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont présents.

● De manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement :

LE RISQUE MAJEUR EST DONC LA CONFRONTATION D'UN ALEA AVEC DES ENJEUX.

Un aléa sismique en plein désert n'est pas un risque majeur. Un séisme à San Francisco est un risque majeur.

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'intensité du désastre »

Haroun TAZIEFF

● Ainsi la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

D I C R I M



Être à l'écoute

Le signal national d'alerte constitue la mesure mise en œuvre par les autorités, pour avertir la population d'une menace grave ou de l'existence d'un accident majeur.

Le signal de début d'alerte consiste en **trois émissions successives** d'une durée d'une **minute, séparées par un intervalle de cinq secondes**.

L'alerte peut également venir par **d'autres moyens de communication** (*par haut-parleur sur un véhicule communal, par téléphone via un système d'appel, etc.*).

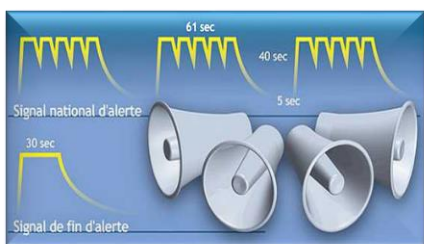
La fin d'alerte est un signal **continu de 30 secondes**.

D
I
C
R
I
M

Signal d'alerte national



Le réseau d'alerte quimperlois est composé d'une sirène située sur le clocher de l'église Notre Dame, place Saint-Michel.
Pour vérifier le fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredis de chaque mois (*déclenchement par la préfecture*).



- **Début d'alerte:** 1 minute – 5s – 1 minute – 5s – 1 minute
- **Fin d'alerte:** 30 secondes



Pour entendre le signal d'alerte national + les consignes de sécurité

Composez le **0800 50 73 05**

Consultez les consignes de sécurité sur **le site de l'IRMa** : www.irma-grenoble.com

DICRIM

Les bons réflexes en cas d'alerte



**Enfermez-vous rapidement
dans un bâtiment.**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
vous risqueriez de les mettre en danger et
vous-même. Un plan particulier de mise en
sûreté est activé par l'école.**



**Fermez les volets et colmatez
les fenêtres/ventilation.**



**Ne pas téléphoner, laissez les réseaux
libres pour les secours et les services qui
interviennent.**



Ecoutez les consignes à la radio :
France INTER EN FM : Finistère : 95.4 Mhz
France INTER (grandes ondes) : 164 Mhz
France Bleu Breiz-Izel en FM : Finistère 93.0Mhz



**Ne pas fumer, sans avoir
d'information sur le risque.**

**D
I
C
R
I
M**



La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.



A Quimperlé, nous pourrions être confrontés aux risques majeurs suivants :



**INONDATION
SUBMERSION
MARINE**



SISMIQUE



INDUSTRIEL



TEMPÊTE



TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES



MOUVEMENT DE TERRAIN



MENACE ATTENTAT

DICRIM



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Sur la commune de Quimperlé, elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables sur l'Isole et/ou l'Ellé, conjuguée éventuellement à une marée importante (cas de Laïta), avec ou sans tempête associée.

Comment se manifeste-t-elle à Quimperlé ?

Elle peut se traduire par :

Un débordement de l'Isole, l'Ellé ou de la Laïta avec des enjeux particuliers quai Brizeux, quai Surcouf et d'une manière générale pour l'ensemble du quartier historique de la basse ville.

L'ampleur de l'inondation est fonction :

- De l'intensité et de la durée des précipitations,
- Du coefficient de marée et des éventuelles surcotes (*dépression, vent, etc.*),
- De la couverture végétale et de la capacité d'absorption du sol,
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux,
- Des moyens de lutte mise en œuvre (*ex : barrières anti-inondations*).

HISTORIQUE DES INONDATIONS A QUIMPERLE

(Principales inondations sur le quai Brizeux)

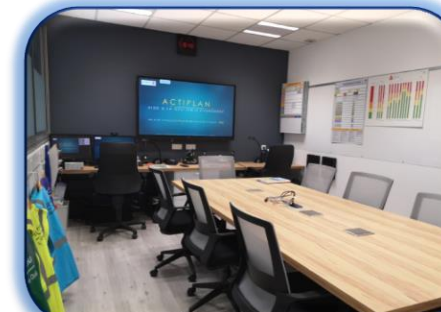
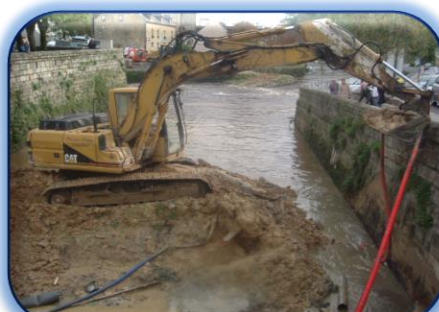
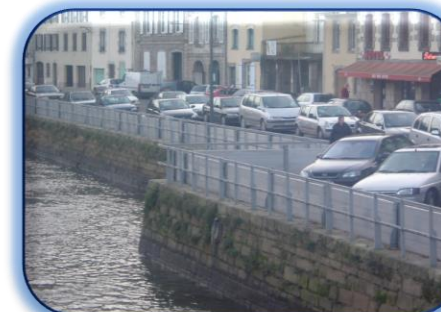
- Inondation du 09 février 1883 : **4.50m**
- Inondation du 26 décembre 1994 : **4.30m**
- Inondation du 17 janvier 1995 : **4.46m**
- Inondation du 12 décembre 2000 : **5.90 m***
- Inondation du 20 janvier 2003 : **3.90 m**
- Inondation du 15 décembre 2011 : **3.71m**
- Inondation décembre 2013 : **4.70m**

* Estimation

Mesures prises par la commune de Quimperlé :

Depuis les évènements de 2000/2001 des travaux importants ont été engagés à Quimperlé afin de lutter contre les inondations et améliorer la prévention :

- Recensement des zones exposées,
- Mise en place du **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)**,
- **Plusieurs travaux** (*curage de l'Isole, installation d'un clapet mobile, suppression de plusieurs passerelles, réalisation d'un bypass au pont Lovignon, aménagement du pont Moulin de la ville, quai Surcouf, mise en place de barrières anti-inondations, etc.*),
- Reconfiguration des ponts et passerelles (*Pont Lovignon, Pont Salé, Pont Joseph Le ROCH*),
- Collaboration avec le Plan d'Action Prévention des Inondations (**PAPI**),
- Mise en place d'un **Poste de Commandement Communal (PCC)** pour améliorer la gestion en situation de crise,
- Nouvelle approche technologique et organisationnelle (*ex : logiciel d'alerte à la population, révision du PCS et du DICRIM*).



Le risque inondation (Consignes de sécurité)



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, vous risqueriez de les mettre en danger et vous-même. Un plan particulier de mise en sûreté est activé par l'école.



Montez à pied dans les étages.



Ne pas téléphoner, laissez les réseaux libres pour les secours et les services qui interviennent.



Fermez le gaz et l'électricité.



Ecoutez les consignes à la radio :

France INTER EN FM : Finistère : 95.4 Mhz

France INTER (grandes ondes) : 164 Mhz

France Bleu Breiz-Izel en FM : Quimperlé 96.8Mhz



Repère officiel PHEC

(Plus Hautes Eaux Connues)

Sur Quimperlé, il existe 11 repères officiels.

Quai Brizeux, pont du Bourgneuf, place Lovignon
Rue Dom Morice, Place Hervé, office de tourisme, rue Ellé
Rue de la Paix, rue Brémond d'Ars (2), rue de la Passerelle

DICRIM

Le risque inondation (Consignes de sécurité)



D I C R I M

AVANT	PENDANT	APRES
☞ S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance. ☞ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux. ☞ Couper l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou explosion.	☞ S'informer de la montée des eaux par la radio ou auprès de la Mairie. ☞ Fermer portes, fenêtres, pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts. ☞ Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué. ☞ Monter dans les étages avec de l'eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds, vos médicaments. ☞ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Elle s'occupe d'eux. ☞ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours. ☞ Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté. ☞ Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités. Préparer vos papiers d'identité et fermer le bâtiment, si possible.	☞ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre. ☞ Informer les autorités de tout danger. ☞ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques. <u>De façon plus spécifique :</u> • Aérer, • Désinfecter à l'eau de javel, • Chauffer dès que possible, • Ne rétablir le courant que si l'installation électrique est sèche.



S'INFORMER, C'EST DÉJÀ SE PRÉPARER





Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution importante d'une **perturbation atmosphérique**, dirigée par une dépression dans laquelle se confrontent **deux masses d'air** de caractéristiques très contrastées (*température, humidité*).

Cette confrontation engendre un certain nombre de phénomènes (pluies, averses) ainsi qu'une **variation de pression importante**, à l'origine de **vents violents**. Il n'existe pas de définition formelle et réglementaire de la tempête. En terminologie météorologique, ce terme est essentiellement utilisé par la marine, et correspond aux vents moyens (90 km/h) soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort. Echelle qui a été établie par correspondance avec des effets constatés (*état de la mer*).

La **notion de tempête** associée à un **seuil de vitesse moyenne de vent** n'a pas de signification précise sur terre, mais il est coutume de considérer ce phénomène **lorsque les rafales de vent dépassent le seuil de 100 km/h**.

Comment se manifeste-t-elle dans le Département du Finistère ?

Elle peut se traduire par :

- Des vents : ils sont d'autant plus violents que les variations de pression sont importantes et rapides, en particulier dans la hausse, à l'arrière de la perturbation.
- Des pluies : elles peuvent provoquer des dégâts importants (*inondation, glissement de terrain, coulée de boue, etc.*)

Phénomène lié à l'atmosphère (tempête) le 15 octobre 1987.



Le risque tempête



DICRIM



Comment se manifeste-t-elle dans notre commune ?

De manière générale, **l'ensemble du département du Finistère** est concerné, et principalement **les communes littorales**.

En moyenne et par an, on observe deux à trois tempêtes donnant des rafales de **vent dépassant les 110 km/h**. Ces tempêtes provoquent sur l'ensemble du territoire de Quimperlé des chutes d'arbres, de branches et d'autres objets (*éléments de toiture*), et des coupures sur les réseaux (*électrique, téléphone, etc.*).

Le risque tempête (consignes de sécurité)



AVANT	PENDANT	APRES
<u>Prévoir :</u> ☞ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés, ☞ Gagner un abri en dur, ☞ Rentrer le bétail et le matériel, ☞ S'éloigner du bord de mer, annuler les sorties en mer, ☞ Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette, ☞ Vérifier l'état des fermetures et de la toiture. <u>S'informer :</u> ☞ Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde.	<u>S'informer :</u> ☞ S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radio, etc.), des consignes des autorités. <u>Maîtriser :</u> ☞ Se déplacer le moins possible, en voiture rouler lentement.	<u>Evaluer les dangers et agir :</u> ☞ Faire réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment, etc.), faire couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre. ☞ Ne pas toucher les câbles tombés à terre, informer les services concernés.
➡ S'INFORMER, C'EST DÉJÀ SE PRÉPARER ←		

DICRIM



Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'homme et de l'eau.

Comment se manifeste-t-il sur notre commune ?

Il peut se traduire par :

Des glissements ou écroulement ponctuels sur des falaises ou des murs de pierres sèches plus ou moins modifiés par l'homme. Boulevard de la gare, quai Brizeux, montagne Sainte Catherine, rue de l'Enfer, rue de Quimper, rue Thiers, rue des Anciens Abattoirs, rue Terre de Vannes, avenue du Coat Kaër.



Quel est l'historique du phénomène dans la commune ?

Mouvement de terrain **quai Brizeux, le 25 décembre 1999.**

Exemple : à titre préventif, des travaux importants ont été réalisés en 2003 sur la montagne Sainte Catherine afin de protéger des habitations.

Le risque mouvement de terrain

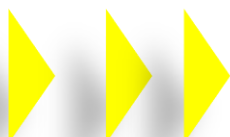


DICRIM

CONSIGNES ET BONS REFLEXE				
EFFONDREMENT DU SOL	CHUTES DE PIERRES		APRES EFFONDREMENT OU CHUTES	
  Evacuez la maison, ne prenez pas l'ascenseur	  S'abriter sous un meuble solide loin des fenêtres	  Quittez la zone dangereuse	  Si possible, fermez Le gaz et l'électricité	  Rejoignez le lieu de regroupement
 S'INFORMER, C'EST DEJA SE PREPARER 				

Le risque mouvement de terrain (conduite à tenir)

EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRES OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN		
AVANT	PENDANT	APRÈS
● S'informer : ☞ Des risques encourus, ☞ Des consignes de sauvegarde. Ecouter la radio : Les premières consignes seront données par l'antenne de France Bleu Breiz Izel (FM 96.8) Radio Océan (FM 99.2)	● Evacuer les bâtiments : ☞ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, ☞ Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.	● Evaluer : ☞ Les dégâts, ☞ Les points dangereux (s'en éloigner), ☞ Informer les autorités.
EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL		
● S'informer : ☞ Des risques encourus, ☞ Des consignes de sauvegarde.	● A l'intérieur : ☞ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur. ● A l'extérieur : ☞ S'éloignez de la zone dangereuse, ☞ Respecter les consignes des autorités.	☞ S'éloigner des points dangereux, ☞ Prévenir les secours, ☞ Créer un périmètre de sécurité.



Dès qu'ils observent l'apparition de fissures ou un changement de la stabilité du sol, les habitants doivent le signaler à la Mairie, qui en informera les services compétents (Préfecture, secours).

Qu'est-ce qu'un risque sismique ?

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe. Son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à cette règle, puisque l'aléa sismique peut être très faible à moyen en métropole, pouvant engendrer quelques milliers de victimes. Cependant, l'aléa peut être fort aux Antilles, où le nombre de victimes d'un séisme pourrait être de plusieurs dizaines de milliers.

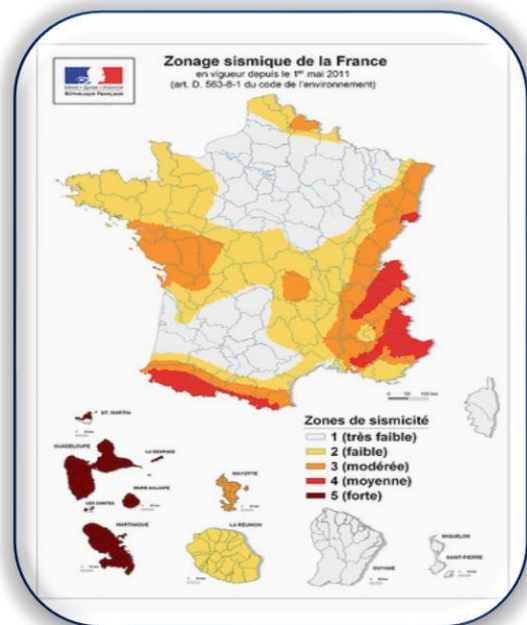
La politique Française de gestion de ce risque est fondée sur la prévention :

- Information aux citoyens,
- Normes de construction (*afin que les bâtiments ne s'effondrent pas pendant un séisme*),
- Aménagement du territoire,
- Amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique,
- Surveillance sismique,
- Préparation des secours et prise en compte du retour d'expériences des crises (RETEX).

Comment se manifeste-t-il à Quimperlé ?

Un nouveau zonage sismique en France, classe notre région en zone 2 / Faible.

Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.



Le risque sismique



- Fermez le gaz et l'électricité.



- Abritez-vous sous un meuble solide, loin des fenêtres.



- Si possible, évacuez la maison.



- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.



- N'utilisez pas votre voiture. Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et ne pas descendre avant la fin des secousses.

DICRIM

Le risque sismique



DICRIM

AVANT	PENDANT	APRES
☞ Repérez les coupures gaz, eau et électricité, ☞ Préparez un plan de regroupement familial.	<u>Restez où vous êtes :</u> ☞ A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres. ☞ A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées). En voiture, arrêtez-vous et ne pas descendre avant la fin des secousses.	☞ Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses, ☞ Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, coupez l'eau, l'électricité, le gaz, ☞ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble, ☞ N'allumez pas de flamme, ☞ S'éloignez des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée ».
➡ S'INFORMER, C'EST DÉJÀ SE PRÉPARER ←		



Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, ou par canalisation de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.



Quels sont les risques pour la population de Quimperlé ?

Les produits dangereux sont nombreux : Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

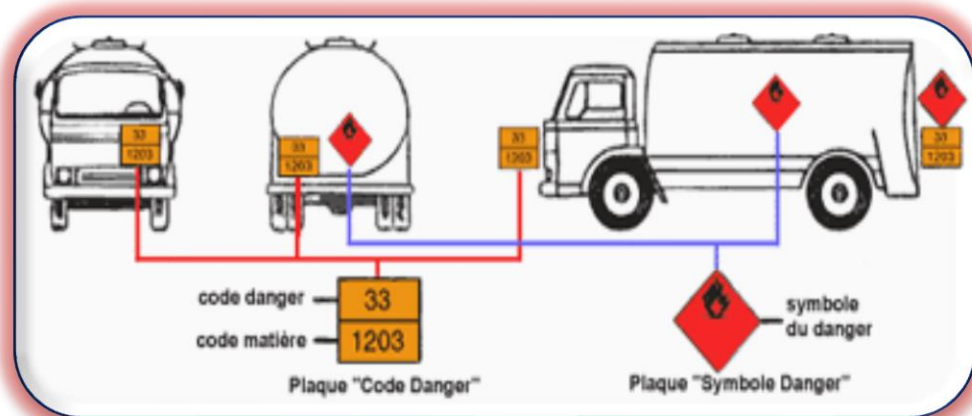
Les principaux dangers liés aux T.M.D sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par mélange de produits, avec un risque de traumatisme direct ou par onde de choc,
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- **La dispersion** dans l'air (*nuage toxique*), par l'eau et le sol de produits dangereux avec un risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou contact.

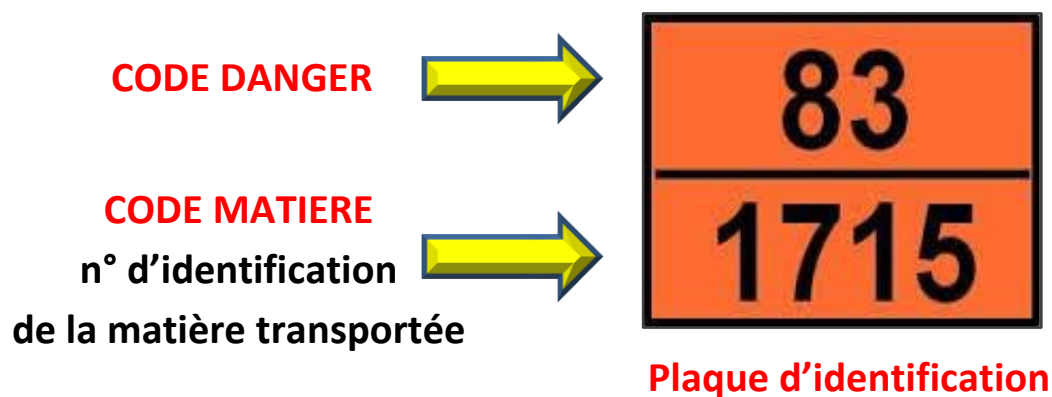
Le territoire de la commune est parcouru par **une ligne ferroviaire** qui traverse en particulier le centre-ville, par **une route nationale** (RN165), un réseau dense de **routes départementales** et un **réseau urbain de gaz** de ville.

Quel est l'historique du phénomène dans notre commune ?

A ce jour, aucun accident n'a été recensé.



CODE DANGER	
0	Absence de danger secondaire
2	Emanation de gaz de pression ou de réaction chimique
3	Inflammabilité de liquides et gaz
4	Inflammabilité des solides
5	Comburant
6	Toxicité
8	Corrosivité
9	Danger de réaction violente et spontanée
X	Danger de réaction dangereuse au contact





ETIQUETTES

DANGERS

D I C R I M

			
GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE	SOLIDE INFLAMMABLE	LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE	LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU
			
RISQUE D'EXPLOSION	COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE	GAZ COMPRI ME OU DISSOUT SOUS PRESSION	MATIERE OU GAZ CORROSIF
			
MATIERE READIOACTIVE	MATIERE OU GAZ TOXIQUE	MATIERE INFECTEE	MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS



- Enfermez-vous rapidement dans un bâtiment.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de particulier de mise en sûreté est réalisé par l'école.



- Fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations.



- Pas de flammes ni d'étincelles.



- Ecoutez les consignes à la radio.
Breiz Izel (FM 96.8)
Radio Océan (FM 99.2)



- Ne téléphonez pas.



AVANT	PENDANT	APRES
☞ Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses.	Si vous êtes témoin d'un accident de T.M.D ? ☞ Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser le lieu du sinistre avec une signalisation appropriée. Ne pas fumer. ☞ Donnez l'alerte aux pompiers (18 ou 112) et/ou à la gendarmerie (17). Dans le message d'alerte, précisez si possible : - Le lieu exact (commune, voie, point km, etc.), - La présence ou non de victimes, - La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), - Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. En cas de fuite de produit : - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer), - Quittez la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique. - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner. - Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.	☞ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

DICRIM

Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Comment peut se manifester le risque industriel sur notre commune ?

- **L'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec un risque de brûlures et d'asphyxie,
- **L'explosion** par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec un risque de traumatismes directs (onde de choc, flux thermique, projections d'éclats ou de débris),
- **La dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Notre commune :

Il existe plusieurs zones industrielles et commerciales sur le territoire de la commune de Quimperlé : Kervidanou, Kergostiou (*risque ammoniac*), Kergoaler, Villeneuve Braouic. Les industries locales exercent dans les domaines de l'agroalimentaire, du papier, etc. Ces entreprises mettent en œuvre des politiques de prévention et de gestion des risques.



Le risque industriel



DICRIM



- Enfermez-vous rapidement dans un bâtiment.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan particulier de mise en sûreté est mis en place par l'école.



- Fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations.



- Ne téléphonez pas. Laissez libre les réseaux pour les secours.



- Ecoutez les consignes à la radio.
Breiz Izel (FM 96.8)
Radio Océan (FM 99.2)



- Pas de flammes, ni d'étincelles.

AVANT	PENDANT	APRES
☞ Informez-vous sur l'existence ou non d'un risque, ☞ Évaluez sa vulnérabilité par rapport au risque (<i>distance, nature, etc.</i>), ☞ Bien connaître le signal d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise, ☞ Appliquez les consignes des services de secours.	Si vous êtes témoin d'un accident industriel : ☞ Rentrez dans le bâtiment le plus proche, ☞ Fermez toutes les ouvertures, ☞ Arrêtez la ventilation, bouchez les entrées d'air, ☞ Coupez le chauffage, ☞ Écoutez la radio, ☞ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ☞ Ne téléphonez pas (<i>les lignes doivent restées libres pour les secours</i>), ☞ Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.	☞ Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérez le local où vous êtes.
➡ S'INFORMER, C'EST DÉJÀ SE PRÉPARER ←		

DICRIM



La menace attentat

La France est confrontée à une menace terroriste durablement élevée et les risques planant sur les espaces publics sont de natures et de sources diverses.

VIGIPIRATE : plan national et dispositif global de sécurité. Pour ce faire, l'état dispose d'un ensemble de plans. **Ces documents de planification sont développés au niveau local ou national** en prévision de crises de grande ampleur et de catastrophes.

Les menaces peuvent être **classées en trois catégories** suivant leurs spécificités.

Extrait SGDSN « faire face ensemble »

de vigilance

3 niveaux

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
Vigilance 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
Sécurité renforcée-risque attentat 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
Urgence attentat 	Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente⁶, soit à la suite immédiate d'un attentat. L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP⁷, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.

DICRIM

Extrait du plan (partie publique) → <https://www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate>

Logos téléchargeables sur le site [gouv.le-plan-vigipirate](https://www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate)



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

À tout moment, rester vigilant !
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appropriiez-vous votre environnement
et sachez alerter lorsque vous êtes
témoin d'une incohérence.



CYBERVIGILANCE : ADOPTÉZ LES BONNS REFLEXES

Conseils et assistance sur :
cybermalveillance.gouv.fr

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices
laisse présager d'une radicalisation.

stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696

Service & appel
gratuits



FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours,
procéder à un massage cardiaque
ou traiter les hémorragies.

[https://gouvernement.fr/risques/
se-former-aux-premiers-secours](https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours)



PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur :
diplomatie.gouv.fr

inscription sur le site ARIANE :
pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane



**POLICE
SECOURS**



**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN**



**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



**UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPELEZ LES SECOURS**

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



**SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraiez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

SIGNAL D'ALERTE NATIONAL



DICRIM

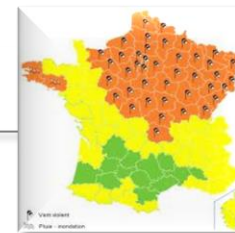
CONNAISSEZ-VOUS LE SIGNAL D'ALERTE NATIONAL?



Eglise Notre Dame /sirène d'alerte

Réponse pages 5 et 6
Ou site internet de l'IRMa

CARTE DE VIGILANCE



Une carte de vigilance définie 4 niveaux :

ROUGE :

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution et conformez-vous aux conseils/consignes des autorités.

ORANGE :

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils émis par les autorités.

JAUNE :

Soyez attentif, si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques : Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (tempête, pluie violente, etc.) sont en effet prévus. Tenez-vous informé de l'évolution météorologique.

VERT :

Pas de vigilance particulière.

Elle concerne cinq types d'événements repérés par les pictogrammes associés à chaque département : Vent violent, forte précipitation, orage, neige.

D
I
C
R
I
M

PLAN VILLE DE QUIMPERLE



INFOS UTILES



 **18 ou 112**
Sapeurs-pompiers



MAIRIE DE QUIMPERLE
32 rue de Pont-Aven
Tél : 02.98.96.37.37 Fax : 02.98.96.37.39



 **15**
S.A.M.U / S.M.U.R



**Poste de Commandement
Communal (P.C.C)
Bureau des Risques Majeurs**
Activé uniquement en vigilance orange et rouge
Ligne directe : 02.98.96.42.41
Numéro VERT : 0800.820.829



 **17**
Gendarmerie Nationale



VIGICRUES
Information sur la vigilance crue
(*Site internet vigicrues*)



 **02.98.96.30.66**
Police Municipale



METEO France
08.99.71.02. - -
(+ le numéro de votre département)

DICRIM

TEXTES REGLEMENTAIRES

Loi n° 76663 du 19 juillet 1976	Relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982	Relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles
Arrêté Préfectoral n°2006-0660 du 21 juin 2006	Règlementation sur la prévention des incendies de forêts et de landes dans le département du Finistère
Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987	Relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des Risques Majeurs
Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990	Relatif à l'exercice du droit à l'information sur les Risques Majeurs, pris en application de l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987
Décret n° 91-461 du 14 mai 1991	Relatif à la prévention des Risques sismiques
Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992	Dite « Loi sur l'eau »
Loi n° 95-101 du 2 février 1995	Relative au fonctionnement de la protection de l'environnement (notamment : principes et méthodologie d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation), dite « Loi BARNIER »
Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003	Relative à la prévention des risques technologiques et naturels / réparation dommages
Décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010	Relatif à la prévention du risque sismique
Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010	Portant délimitation des zones de sismicité du territoire Français

DICRIM

S'informer, c'est déjà se préparer.

D I C R I M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

M E R C I